



Syndicat
des cadres supérieurs
des Finances publiques

-DECLARATION LIMINAIRE GT du 2 avril 2014

Madame la Présidente,

Tout d'abord, nos remerciements pour les documents que nous avons eus à temps et qui sont particulièrement clairs et précis.

Nous maintenons notre position sur la défiliarisation, il faut bien que cela s'applique au 1^{er} semestre 2015.

Comme vous le savez, le SCSFiP accorde une grande importance à la refonte globale des carrières des cadres supérieurs de notre Direction, dans un cadre qui respecte la hiérarchie des grades. Cette hiérarchie est nécessaire pour la cohérence et la lisibilité des parcours.

Or, confrontés à l'imprécision, l'incertitude, la variabilité d'une année sur l'autre des règles de gestion -notamment celles encadrant le passage d'un grade à l'autre - vos cadres supérieurs doutent de plus en plus.

Le SCSFiP a pris connaissance des documents et si, encore une fois nous en avons apprécié la clarté, nous avons aussi relevé la complexité de certaines de vos propositions que nous avons donc étudiées très attentivement.

Ainsi, si pour les mutations à équivalence sur une même catégorie de postes comptables, les règles sont simples et compréhensibles par tous, il n'en va pas de même pour les règles proposées pour l'accès à ces mêmes postes, sujet sur lequel il apparaît difficile de dégager une logique d'ensemble.

Par exemple, la règle d'accès aux postes HE C est simple et lisible puisque la priorité est donnée aux AFIP au regard de leur parcours avec une super priorité pour les AFIP en fin de carrière.

Pour l'accès aux postes HE B, on pouvait s'attendre à un parallélisme des formes avec une priorité accordée aux AFIPA et dans le même esprit, et ce serait judicieux, une super priorité pour les AFIPA en fin de carrière. Au lieu de cela, vous nous proposez une règle très complexe qui remet tous les grades à égalité avec un critère discriminant consistant à prendre en compte l'ancienneté dans la prise d'un poste HEA pour accéder au HEB. Nous préférons être clairs sur ce plan, les cadres supérieurs que nous représentons, n'accepteront pas une telle règle.

Pour l'accès aux postes HE A, 1040 et 1015, vous appliquez là un système des quotas entre les grades. Nous relevons, du moins pour l'accès aux postes HE A, qu'une esquisse de hiérarchie des grades s'applique, ce qui ne répond qu'en partie à nos demandes, puisque nous le réaffirmons, le respect complet de cette hiérarchie est à la fois la solution la plus simple et la plus juste.

En effet, pourquoi tant de complexité alors qu'un système de priorité serait si lisible. En outre, le système de la priorité par grade n'est pas exclusif puisqu'il permet de proposer aux autres grades les postes non demandés. Et nous avons constaté comme vous lors de la dernière CAP pour les postes C1 que des postes attractifs restaient vacants à l'issue des mouvements (Nice, Moulins..).

D'autre part, un tel système s'adapte aux évolutions à venir des parcours de carrière. Si vous ouvrez davantage les sélections au grade supérieur, vous aurez moins de cadres qui demanderont des accès aux postes et donc plus de possibilités pour les autres grades.

Le SCSFiP demande donc que la règle simple proposée (et déjà mise en oeuvre) pour l'accès des AFIP aux postes HE C soit déclinée pour les autres catégories de postes comptables.

Enfin, vient la question des IP. Afin de donner de la cohérence aux parcours le SCSFiP réaffirme son souhait que le grade d'IP pour la très grande majorité des collègues devienne un grade uniquement passage, surtout compte tenu de la faiblesse des dernières promotions. Un IP doit avoir vocation à devenir AFIPA et doit dérouler une carrière à minima jusqu'à un poste HE A comptable ou administratif.

Mais si cela vaut pour les IP pré-sélection AFIPA, il reste également à gérer la problématique des IP post-sélection, auquel vous devez proposer des fins de carrière attractives en cohérence avec leur parcours. Le moins que l'on puisse dire est que vos propositions ne permettent pas cela. Le SCSFIP souhaiterait donc savoir si vous avez évalué ce que sera la carrière des collègues IP concernés dans le système proposé. Nos propres projections tendent à démontrer que vous allez créer un réel blocage et que –et ce n'est pas une plaisanterie- les IP devront demander à passer IDIV pour espérer obtenir des postes comptables ! A nos yeux, il y a comme un malaise... et nous revenons donc à la solution la plus évidente, respectons les grades.

Nous aurons d'autres questions plus précises sur certaines fiches, mais nous attendrons leur étude approfondie lors de cette RTA.

Je vous remercie